

Le lundi 11 avril 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 5 avril 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents** : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, Mme Corinne TONDUF, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

**Dépôts de pouvoir** : M. Ludovic PINGAUD donne procuration à M. Thierry BAILLET, M. Jean-Baptiste CONTARIN donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, M. François VALLES donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Chaarani MROIVILI donne procuration à Mme Zelinda SCHALLER, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Claire MORY, M. Gilles BRUNATI donne procuration à Mme Sylvie BOURDIER.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

## Finances

### **9. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 et affectation des résultats au Budget Primitif 2022**

Rapporteur : Erwan GARGADENNEC

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14 et de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif, affecter les résultats de manière anticipée lors du vote du Budget Primitif sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier.

Cette reprise anticipée s'effectue selon des modalités proches de celles de l'affectation classique des résultats. En effet, la Ville ne peut reprendre à sa section de fonctionnement que la part du résultat 2021 excédant le besoin de financement de la section d'investissement. En outre, cette procédure s'accompagne de l'inscription d'une prévision d'affectation au compte 1068 (affectation en réserves). L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après le vote du compte administratif et au vu de la délibération définitive d'affectation des résultats.

Cette reprise anticipée doit être justifiée :

- par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable
- par le compte de gestion, s'il a pu être établi à cette date, ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable
- par un état des restes à réaliser N-1 visé par le comptable.

Le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la Commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

• **Budget principal**

Considérant que les résultats estimés 2021 sont retracés ci-après :

<b>Section de Fonctionnement</b>		
A)	Résultat de clôture de l'exercice N-1 (compte 002)	+ 1 837 576.27
B)	Résultat de l'exercice	+ 468 137.77
C)	<b>Résultat cumulé à la fin de l'exercice (A + B)</b> Résultat à affecter	<b>+ 2 305 714.04</b>
<b>Section d'Investissement</b>		
D)	Résultat de clôture de l'exercice N-1 (compte 001)	+ 2 237 053.40
E)	Résultat de l'exercice	- 2 288 778.74
F)	<b>Résultat cumulé à la fin de l'exercice (D + E)</b>	<b>- 51 725.34</b>
G)	Solde des Restes à Réaliser d'investissement	- 529 278.36
H)	<b>Besoin de financement (F + G)</b>	<b>- 581 003.70</b>
<b>Détail des opérations de reprise anticipée du résultat au Budget Primitif 2022</b>		
I)	Prévision d'affectation Recette en investissement au compte 1068 (couverture du besoin de financement H)	<b>581 003.70</b>
J)	Report en fonctionnement Ligne 002 en recette de fonctionnement (C - I)	<b>1 724 710.34</b>
K)	Report en investissement Ligne 001 en dépense d'investissement (F)	<b>51 725.34</b>

Considérant l'état visé par le comptable public joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil, après en avoir délibéré, d'accepter la proposition ci-dessus.

L'affectation définitive de ces sommes sera effective à la suite de la délibération approuvant le compte administratif.

- **Budget annexe Restauration collective**

Considérant que les résultats estimés 2021 sont retracés ci-après :

<b>Section de Fonctionnement</b>		
A)	Résultat de clôture de l'exercice N-1 (compte 002)	+ 6 448.15
B)	Résultat de l'exercice	+ 25 731.45
C)	<b>Résultat cumulé à la fin de l'exercice (A + B)</b> Résultat à affecter	<b>+ 32 179.60</b>
<b>Section d'Investissement</b>		
D)	Résultat de clôture de l'exercice N-1 (compte 001)	- 11 002.45
E)	Résultat de l'exercice	+ 826.28
F)	<b>Résultat cumulé à la fin de l'exercice (D + E)</b>	<b>- 10 176.17</b>
G)	Solde des Restes à Réaliser d'investissement	- 10 540.17
H)	<b>Besoin de financement (F + G)</b>	<b>- 20 716.34</b>
<b>Détail des opérations de reprise anticipée du résultat au Budget Primitif 2022</b>		
I)	Prévision d'affectation Recette en investissement au compte 1068 (couverture du besoin de financement H)	<b>20 716.34</b>
J)	Report en fonctionnement Ligne 002 en recette de fonctionnement (C - I)	<b>11 463.26</b>
K)	Report en investissement Ligne 001 en dépense d'investissement (F)	<b>10 176.17</b>

Considérant l'état visé par le comptable public joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil, après en avoir délibéré, d'accepter la proposition ci-dessus.

L'affectation définitive de ces sommes sera effective à la suite de la délibération approuvant le compte administratif.

- **Budget annexe Lotissements**

Considérant que les résultats estimés 2021 sont retracés ci-après :

Section de Fonctionnement		
A)	Résultat de clôture de l'exercice N-1 (compte 002)	+ 0.00
B)	Résultat de l'exercice	+ 1.00
C)	<b>Résultat cumulé à la fin de l'exercice (A + B)</b> Résultat à affecter	<b>+ 1.00</b>
Section d'Investissement		
D)	Résultat de clôture de l'exercice N-1 (compte 001)	+ 183.31
E)	Résultat de l'exercice	- 20.00
F)	<b>Résultat cumulé à la fin de l'exercice (D + E)</b>	<b>+ 163.31</b>
G)	Solde des Restes à Réaliser d'investissement	+ 0.00
H)	<b>Besoin de financement (F + G)</b>	<b>+ 163.31</b>
Détail des opérations de reprise anticipée du résultat au Budget Primitif 2022		
I)	Prévision d'affectation Recette en investissement au compte 1068 (couverture du besoin de financement H)	<b>0.00</b>
J)	Report en fonctionnement Ligne 002 en recette de fonctionnement (C - I)	<b>1.00</b>
K)	Report en investissement Ligne 001 en recette d'investissement (F)	<b>163.31</b>

Considérant l'état visé par le comptable public joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil, après en avoir délibéré, d'accepter la proposition ci-dessus.

L'affectation définitive de ces sommes sera effective à la suite de la délibération approuvant le compte administratif.

- Régie Centre d'Animation de la Vie locale (C.A.V.L.)

Considérant que les résultats estimés 2021 sont retracés ci-après :

Section de Fonctionnement		
A)	Résultat de clôture de l'exercice N-1 (compte 002)	+ 4 143.83
B)	Résultat de l'exercice	+ 1 652.15
C)	<b>Résultat cumulé à la fin de l'exercice (A + B)</b> Résultat à affecter	<b>+ 5 795.98</b>
Détail des opérations de reprise anticipée du résultat au Budget Primitif 2022		
D)	Report en fonctionnement Ligne 002 en recette de fonctionnement (C)	<b>5 795.98</b>

Considérant l'état visé par le comptable public joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil, après en avoir délibéré, d'accepter la proposition ci-dessus.

L'affectation définitive de ces sommes sera effective à la suite de la délibération approuvant le compte administratif.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



**Marie-Françoise  
FOURNIER**